

# Le suivi qualitatif des eaux superficielles

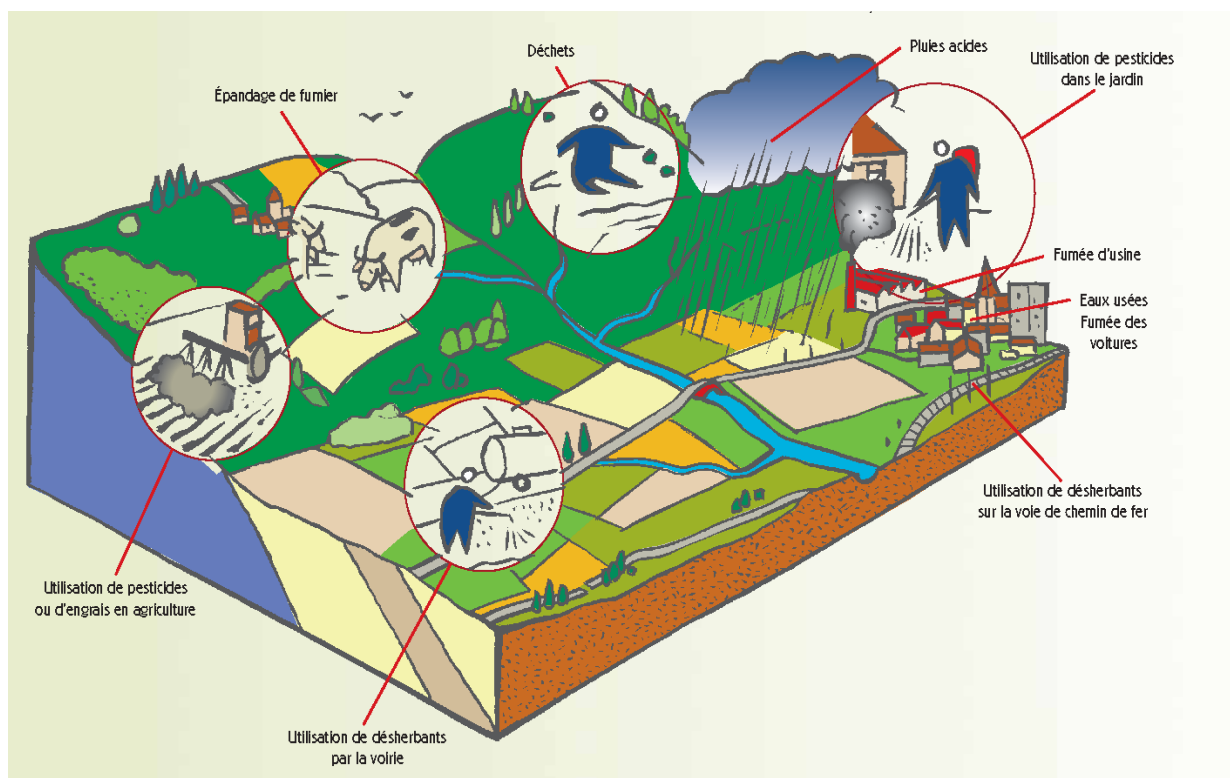
## Principes et outils

### ❖ Les principes d'évaluation de la qualité des eaux superficielles

L'eau s'écoule de la source vers la mer, elle transporte des sels minéraux, des pierres mais également des déchets, des produits toxiques. La pollution peut ainsi se disperser rapidement sur l'ensemble du bassin versant.

Nous sommes donc tous responsables, une pollution en un lieu peut s'étendre sur des kilomètres et ainsi salir une grande surface. Dans chaque domaine d'activité, l'utilisation des produits potentiellement polluants doit se faire de façon rigoureuse et raisonnée.

Au-delà des usages de production d'eau potable, de loisirs, et sports aquatiques, d'irrigation et d'abreuvement du bétail, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux superficielles est nécessaire pour maintenir la biodiversité et l'équilibre des milieux aquatiques.



La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) impose un objectif général.

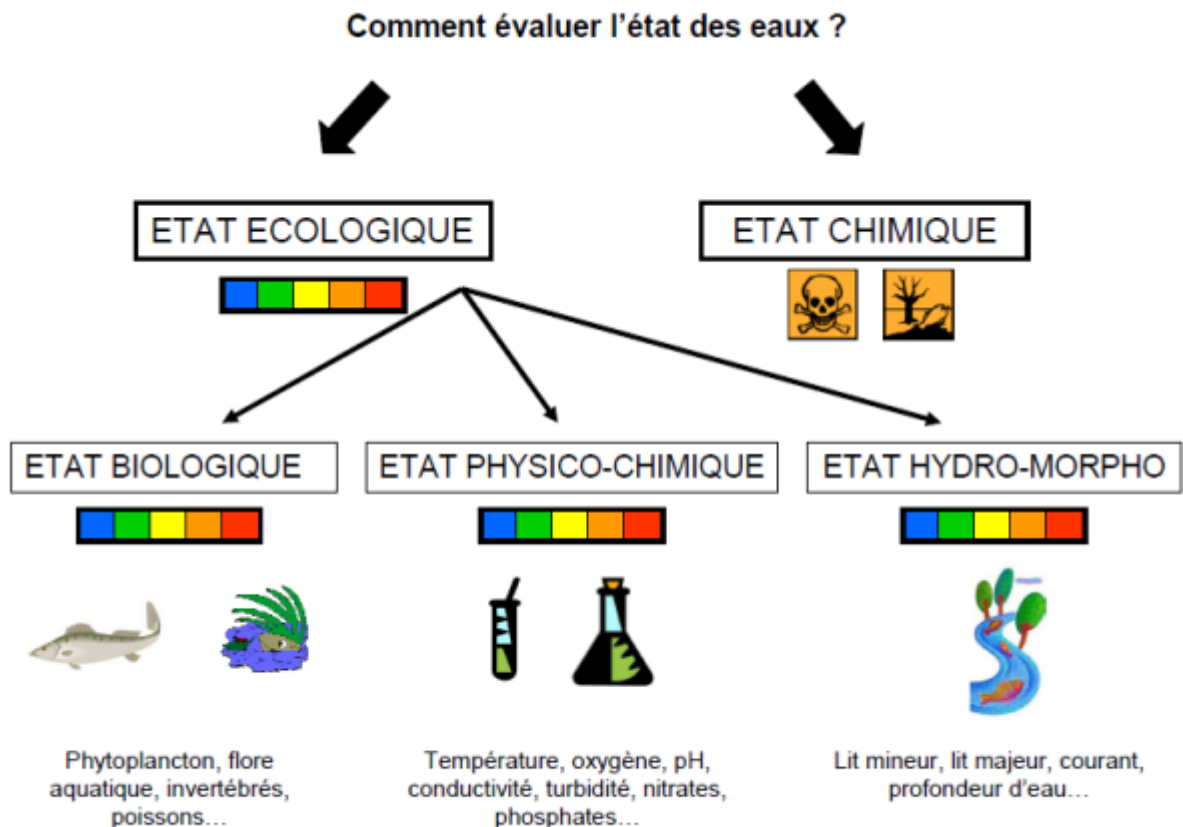
Pour atteindre cet objectif, il faut pouvoir évaluer la qualité des milieux aquatiques pour identifier les sources de pollution et mettre en place des programmes d'actions.

La qualité d'une masse d'eau se détermine par l'évaluation de son état chimique ainsi que son état biologique :

- l'état chimique se détermine par l'analyse des substances polluantes provenant des activités humaines (pesticides, métaux lourds, polluants industriels) dans l'eau.

- l'état écologique se détermine à partir de 3 critères :

- l'état physico-chimique,
- l'état biologique,
- l'état hydro-morphologique



Tous ces indicateurs permettent d'identifier les milieux aquatiques suivant les classes de qualité suivantes :



Les méthodes d'évaluation de la qualité des eaux pratiquées en France avant l'application de la DCE, notamment avec le Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau (SEQ-Eau), correspondaient sensiblement à ce modèle. La différence introduite par la DCE réside dans le fait que l'évaluation de l'état écologique des milieux aquatiques s'effectue désormais par rapport à une référence adaptée à chacune des masses d'eau. Pour l'atteinte du bon état, seul un écart «léger» à ces conditions de référence sera toléré.

Les cartes de qualité de l'eau présentées sur ce site sont élaborées sur la base du [SEQ Eau](#).

### ❖ Les réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles en Vendée

Le réseau départemental (RDep) de suivi de la qualité des eaux superficielles de Vendée a été créé en 1993 par le Conseil Départemental en complément du réseau national de bassin (RNB) et du réseau complémentaire de l'Agence (RCA). Ce réseau était composé de suivis physico-chimiques et biologiques. Son objectif était de compléter la connaissance et évaluer l'impact des programmes d'amélioration de la qualité des eaux.

Avec la Directive Cadre de l'Eau, les réseaux ont été restructurés pour répondre aux arrêtés d'évaluation de la qualité des masses d'eau. Ainsi, 2 réseaux principaux ont été créés :

- Réseau de contrôle de surveillance (RCS), réseau patrimonial de surveillance de l'état des masses d'eau constitué de 15 stations en Vendée ;
- Réseau de contrôle opérationnel (RCO), qui suit les masses d'eau dégradées jusqu'à leur retour au bon état

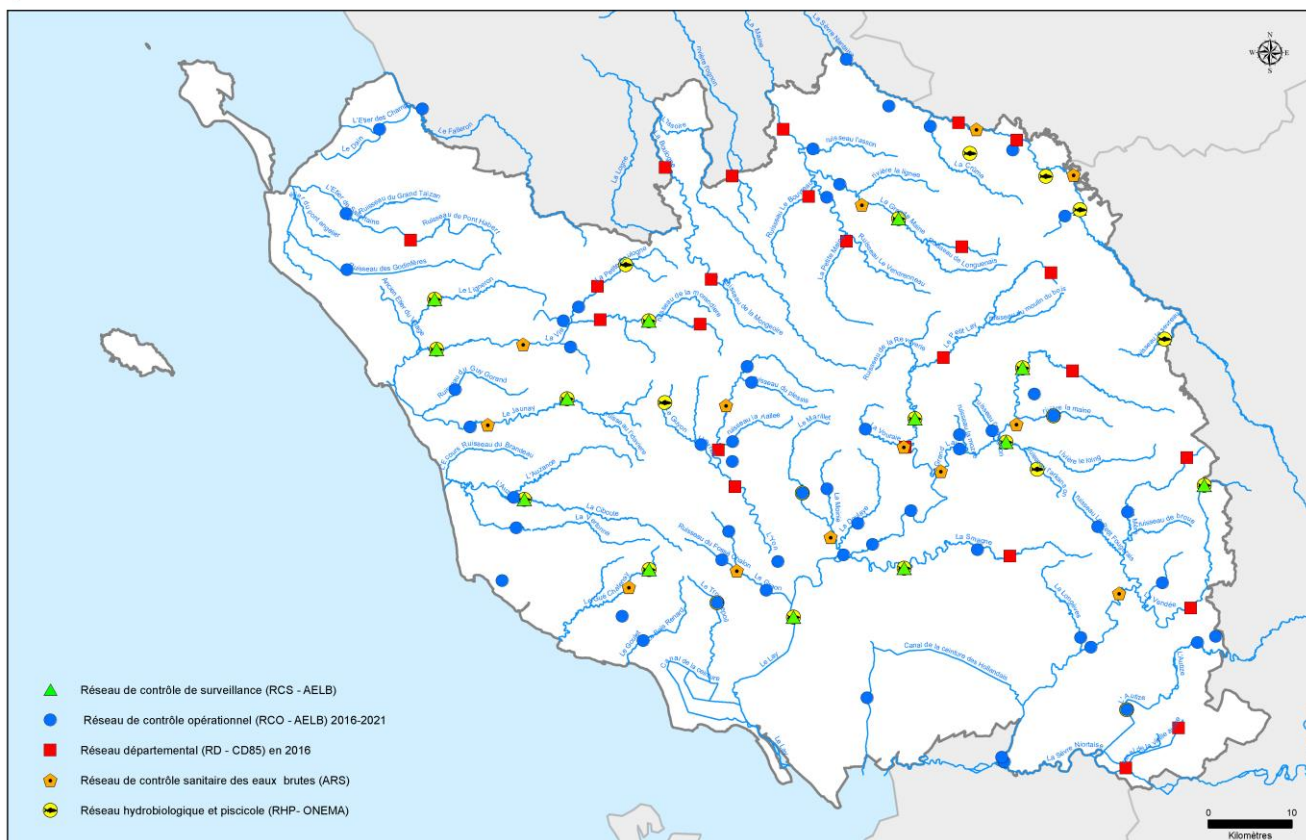
Le RCA et le RDep viennent toujours compléter ces suivis et la connaissance des cours d'eau vendéen.

Les suivis portent sur la qualité de l'eau (physico-chimique, pesticides, micropolluants), la biologie (invertébrés, diatomées, macrophytes et poissons), les sédiments...

Toutes les stations et tous les paramètres ne sont pas suivis annuellement. Une partie du réseau est tournant. En effet, l'évaluation de la qualité est prévue par échantillonnage pour les très petits cours d'eau.

Lors des suivis, les fréquences varient de 4 à 12 fois/an selon les stations et les paramètres analysés pour la physico-chimie. Pour la biologie, un seul prélèvement est réalisé par an.

Concernant le Département de la Vendée, il participe au réseau RCO en plus de son propre réseau. Une cinquantaine de stations sont suivies par an en physico-chimie, auxquels s'ajoutent un suivi invertébré pour une trentaine d'entre elles et pesticides pour une vingtaine.



## ❖ Les actions pour améliorer la qualité de l'eau

Les sources de pollution et d'altération de la qualité des milieux aquatiques sont multiples. A l'origine de ces dégradations, on trouve des activités agricoles, industrielles ou urbaines (ménages, collectivités) et, souvent, plusieurs de ces causes associées.

Les pistes pour améliorer la situation sont donc diverses et, aux niveaux européen et national, plusieurs mesures réglementaires ont été prises.

Par ailleurs, en Vendée, un certain nombre d'actions complémentaires sont mises en œuvre :

### **Amélioration de l'assainissement collectif et non collectif :**

Les collectivités locales (communes, groupements de communes), avec l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, améliorent la collecte et l'épuration des eaux usées. Cela consiste notamment à construire et rénover les réseaux de collecte et les stations d'épuration d'eaux usées ainsi qu'à mettre en place des services d'assainissement non collectif performants, conformément aux réglementations.

**SAGE :**

Dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, un certain nombre d'objectifs sont fixés pour préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau. Ces objectifs s'imposent à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité soumis au régime d'autorisation ou de déclaration.